

# A S S E M B L E E

#### COMMUNALE

Procès- verbal de l'assemblée communale du : 3 juin 2019 / affiché dès le

Procès-verbal n° :02

Séance présidée par : Kohler Jean-Philippe, président des assemblées

Secrétaire : Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées

Conseil communal : Jolissaint Didier, Breton Albert, Cerf Mathieu,

Froté Valérie, Paupe Ismaël, Rebetez Raphaël,

Schlüchter Audrey

Excusé :

## Ordre du jour

- 1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25.03.2019
- 2. Discuter et voter les comptes 2018 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
- 3. Discuter et voter un crédit de Fr. 120'000.-- pour la réfection du mur du cimetière et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
- 4. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 42'000.-- pour la réfection de la route des Cairfatas et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
- 5. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 24'000.-- pour la pose de finition de la route Champs Morel et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
- 6. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.-- pour équiper les salles de classe d'infrastructures numériques (achat de 7 tableaux interactifs) sous déduction des diverses subventions et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
- 7. Discuter et voter le droit de cité à Mme Abigael Malonda Kimbi
- 8. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 2<sup>e</sup> assemblée de l'année 2019.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 48 ayants droit (majorité 25), l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019 convoquée par tout ménage du 10 mai 2019 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 19 du 15 mai 2019.

CONSEIL COMMUNAL ★★★
Téléphone: 032 471 01 30, Fax: 032 471 01 32

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne M. Jean-Willy Neukomm et Mme Suzanne Cattin. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte 2 personnes n'ayant pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Carole Gigon et M. Merçay du QJ.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

#### 1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mars 2019

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### 2. Discuter et voter les comptes 2018 ainsi que la liste des dépassements budgétaires

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que les comptes de l'exercice 2018 bouclent avec Fr. **9'928'596.22** de charges et Fr. **11'100'346.08** de produits, soit un reliquat positif de Fr. **1'171'749.86**, alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 11'651.95.

- Au niveau du compte de fonctionnement, les chiffres seront commentés par la caissière,
   Cependant il relève toutefois que :
  - Le bon résultat 2018 est dû à la maîtrise des charges dans chaque dicastère d'une part, d'ailleurs aucun dépassement n'est à signaler, mais cette année encore, les rentrées fiscales des personnes morales ont été très intéressantes comme celles des impôts à la source. Les impôts des personnes physiques augmentent eux aussi de Fr. 150'000.00 pour se situer à Fr. 4'351'675.75, cette base est importante et assure une certaine stabilité à terme.
  - Comme déjà dit à l'assemblée des comptes de l'an dernier, ces produits fiscaux sont conséquents mais tellement indispensables lorsqu'on sait que près de 4 millions repartent à l'Etat en tant que charges liées.
  - o Pour les services communaux, l'eau et les eaux usées récidivent en 2018 avec l'alimentation de fonds de réserves alors que les déchets et les forêts restent déficitaires.

- Le compte de charges pour la patinoire prend l'ascenseur pour atteindre les Fr. 62'000.00, soit Fr. 20'000.00 de plus qu'en 2017. Les travaux sont en cours par conséquent, comme annoncé, il faudra assumer désormais des montants annuels de cette ampleur.
- Sur le plan finances, les amortissements des dettes ont dépassé à nouveau le demi-million. A ceci s'ajoutent les différents investissements réalisés l'an dernier qui ont tous été payés, sauf le solde de la rue du Bourg, sans aucun emprunt. Il s'agit d' Fr. 652'000.00. Cela peut aussi s'assimiler en quelque sorte à des amortissements.
- A noter cette année pour la première fois, la création d'une réserve de politique budgétaire de Fr. 300'000.00 destinée à assumer notre contribution au fonds de péréquation (Etat-communes), ceci considérant le résultat exceptionnel de cet exercice 2018.

Avant de conclure, M. Jolissaint tient à remercier d'une part, ses collègues du conseil, pour la bonne gestion des dicastères, et d'autre part, Mme Dargier, caissière communale, ainsi que les commissions des finances et de vérification des comptes pour la qualité de leur travail.

La commission des finances et le conseil communal proposent d'accepter les comptes 2018 et en remercient par avance l'assemblée communale.

M. le Président remercie M. le Maire et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à Mme Laure Dargier pour le traitement de l'objet en informant l'assemblée que la discussion sera ouverte après présentation de chaque chapitre puis au terme de la présentation. Il invite chaque citoyenne et citoyen à prendre le document « comptes 2018 » remis en début d'assemblée communale.

Il cède la parole à Mme Dargier pour la présentation.

Elle présente dans un premier temps le compte administratif ainsi que les taxes et quotité d'impôts.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, M. le Président donne la parole à la caissière communale pour la présentation des comptes chapitre par chapitre.

#### <u>01 – Autorités, administration générale</u>

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

## <u>02 – Travaux publics</u>

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

#### 03 – Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

## 05 – Instruction, formation, culture, sport

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

#### 06 - Aide sociale et santé publique

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

#### 07 - Economie publique

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

#### 08 - Finances

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

## <u>09 – Imposition</u>

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

#### 10 – Services communaux

101 Enlèvement des ordures ménagères

102 - Inhumations

103 - Service du feu

104 – Canalisations et installations d'épuration

105 - Service des eaux

108 – Exploitation forestière

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie la caissière communale et ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée ; M. le Président clôture la discussion et appelle le président de la commission de vérification pour lecture du rapport de la commission.

Il est relevé que les comptes sont en ordre et que la commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

M. le Président remercie M. Godat et demande à l'assemblée :

- Acceptez-vous les comptes 2018 ainsi que la liste des dépassements budgétaires ?
- Résultat: les comptes sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

# 3. <u>Discuter et voter un crédit de Fr. 120'000.-- pour la réfection du mur du cimetière et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit</u>

M. le Président donne la parole à Mme Audrey Schlüchter pour l'entrée en matière.

Mme Audrey Schlüchter informe l'assemblée que la dernière réfection partielle du mur du cimetière a été réalisée en 2010.

Au vu de la détérioration actuelle, il est judicieux de prévoir une rénovation sur l'ensemble du mur. Elle montre quelques photos de la vétusté du mur.

M. le Président remercie Mme Audrey Schlüchter pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre à nouveau la parole à Mme Audrey Schlüchter pour le traitement de l'objet.

Mme Audrey Schlüchter présente le projet de rénovation au beamer sur plan. Elle relève que le projet consiste à la rénovation du mur sur une longueur de 160 m sur les deux faces (en jaune sur le plan présenté) et 94 m sur 1 face (en bleu sur le plan présenté n° 1 côté Porrentruy extérieur, n° 2 côté ancienne garderie extérieur et n° 3 côté cure intérieur).

Elle donne ensuite le déroulement des travaux qui seront divisés en 6 parties :

- 1. Nettoyage à haute pression après enlèvement de l'ancien crépissage
- 2. Sablage des surfaces verticales et le couronnement des murs (le dessus)
- 3. Pré giclage des murs (mortier /ciment pour uniformiser)
- 4. Le remplissage des empochements
- 5. Ponçage des fissures
- 6. Crépi de finition et réfection des joints des pierres naturelles

Mme Audrey Schlüchter rappelle qu'en 2010 ce n'est qu'une partie du mur d'enceinte qui a été réparée et dans ce projet-ci c'est l'ensemble du mur qui sera rénové. Pour terminer, elle relève que le conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter le projet.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. M. Didier Jolissaint relève que le coût global de Fr. 120'000.-- a été estimé par un bureau d'ingénieurs. Les entreprises n'ont pas encore été déterminées car il s'agit d'un travail particulier. Cette rénovation n'est pas subventionnable. Il relève que sauf imprévu les travaux seront payés par les liquidités.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie Mme Audrey Schlüchter et M. Jolissaint et ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée M. le Président demande à l'assemblée

- 4 Acceptez-vous le crédit de Fr. 120'000.-- pour la réfection du mur du cimetière et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit ?
- ♣ Résultat : le crédit est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

# 4. <u>Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 42'000.-- pour la réfection de la route des Cairfatas et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit</u>

M. le Président donne la parole à M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière.

Pour continuer les réfections de rues du village entreprises ces dernières années, M. Ismaël Paupe relève que le conseil communal propose un crédit d'étude pour la réfection de la route des Cairfatas, projet qui figure à la synthèse des investissements depuis quelques années déjà.

M. le Président remercie M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre à nouveau la parole à M. Ismaël Paupe pour le traitement de l'objet.

M. Ismaël Paupe relève que le crédit annoncé servira à étudier la réfection de la route ainsi que le remplacement de l'éclairage public et le remplacement ou la réfection du collecteur et de la conduite d'eau. Il comprend toutes les phases d'un projet de construction, de l'étude à la réception finale des travaux, c'est-à-dire projet de l'ouvrage, demande d'autorisations diverses, appel d'offres, projet d'exécution, direction des travaux et réception finale de l'ouvrage.

Une estimation des coûts de réalisation des travaux par une entreprise de génie civil sera réalisée dans le cadre de cette étude. Cela permettra de demander, lors d'une prochaine assemblée, un autre crédit pour la réalisation des travaux cette fois. Si ce crédit devait alors être refusé par l'assemblée, cette étude prendra fin et seules les prestations déjà réalisées seront bien entendu payées au bureau d'ingénieurs.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. M. Didier Jolissaint relève que le crédit de Fr. 42'000.-- sera financé par les liquidités. Une subvention peut être attendue de l'ECA JU concernant le réseau d'eau. Il relève que la commission des finances soutient cet objet.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie MM Paupe et Jolissaint et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée M. le Président demande à l'assemblée

- Acceptez-vous le un crédit d'étude de Fr. 42'000.-- pour la réfection de la route des Cairfatas et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit ?
- ♣ Résultat : le crédit est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

# 5. <u>Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 24'000.-- pour la pose de finition de la route Champs Morel et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit</u>

M. le Président donne la parole à M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière.

M. Ismaël Paupe relève que toutes les parcelles ayant été construites dans le secteur de la rue Les Champs Morel, le conseil communal propose à l'assemblée d'accepter un crédit d'étude pour la pose du tapis final et pour l'étude de la réalisation d'un trottoir le long de la rue.

M. le Président remercie M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre à nouveau la parole à M. Ismaël Paupe pour le traitement de l'objet.

M. Ismaël Paupe relève que le crédit demandé ce soir de Fr. 24'000 ne servira pas uniquement à demander à une entreprise de poser 3 cm d'enrobé bitumineux, il servira également à étudier la réalisation d'un trottoir en parallèle à la pose du tapis final. Vu la place à disposition, environ 1,40 m de chaque côté de la rue où se trouvent les dépotoirs, des arbres et des aménagements privés, il y aura lieu de réaliser un relevé de tout cela afin de disposer le trottoir le plus judicieusement possible.

Comme pour la route des Cairfatas, le crédit comprend toutes les phases d'un projet de construction, de l'étude à la réception finale des travaux. Une estimation des coûts de réalisation

des travaux par une entreprise de génie civil sera réalisée. Ce qui permettra de demander lors d'une prochaine assemblée un autre crédit pour la réalisation des travaux. Si ce crédit devait alors être refusé par l'assemblée, cette étude prendra fin et seules les prestations déjà réalisées seront bien entendu rétribuées au bureau d'ingénieurs.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. M. Didier Jolissaint relève que cet objet ne sera pas subventionné et qu'il sera également payé par les liquidités.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie MM Paupe et Jolissaint et ouvre la discussion.

M. Brieuc Lachat se dit surpris de revenir ce soir avec un crédit d'étude pour un tronçon d'une longueur de 200 m pour la pose du revêtement final. Il relève qu'après s'être renseigné auprès de personnes qui travaillent dans le génie civil, le tapis final pourrait être posé pour le montant de l'étude. M, Ismaël Paupe rappelle, comme déjà mentionné dans son explication, que l'étude n'est pas demandée juste pour la pose du tapis final mais pour l'implantation d'un trottoir non prévu dans le plan spécial. Il donne connaissance des relevés nécessaires, des négociations avec les propriétaires riverains, etc pour proposer un projet qui sera représenté en assemblée communale avec le montant du crédit pour la réalisation.

M. Gilles Cattin, propriétaire et habitant la rue demande pourquoi il est nécessaire de faire un trottoir alors qu'il y aurait lieu d'améliorer la rue qui, depuis la construction des immeubles locatifs, a vu le nombre d'utilisateurs augmenter. M. Gilles Cattin demande également pourquoi le trottoir n'est pas prévu à la Fonderie. M. Ismaël Paupe relève qu'effectivement le quartier s'est bien peuplé et par cette étude le conseil a l'intention de prioriser la sécurité des piétons et notamment des enfants qui sont nombreux dans le quartier en tenant compte de l'augmentation du nombre de véhicules. Il relève que l'étude définira quelle sorte de trottoir, l'emplacement du trottoir, etc.

M. Didier Jolissaint complète la réponse de M. Paupe en informant l'assemblée que la rue de la Fonderie, dont le tapis final n'a pas encore été posé, information dont il a pris connaissance ce soir lors du conseil, devra être refaite prochainement car la conduite d'eau est en très mauvais état. Cet objet sera inséré dans la synthèse des investissements et il est fort probable que le trottoir, s'il est réalisé à la rue Champ Morel se poursuive à la Fonderie.

M. Brieuc Lachat demande si l'option d'un sens unique a été envisagée ? M. Jean-Philippe Kohler relève que l'étude répondra à ce genre de question.

M. Jacques Wuillaume propose au conseil de penser à intégrer dans la mesure du possible une piste cyclable pour que les écoliers soient en sécurité sur le chemin de l'école. Le conseil communal prend note de la proposition.

M. Didier Jolissaint rappelle que la commune possède un plan « Metron » étude qui mettait en avant les points critiques au niveau circulation. Cette étude répondra peut-être à certaines demandes actuelles avec l'aspect sécurité en plus.

M. Xavier Rérat relève que l'idée d'un trottoir est loin d'être mauvaise et mérite d'être étudiée avant la pose de l'enrobé définitif.

M. Cédric Chevillat relève qu'il y a 2 sortes de trottoirs ; les trottoirs escamotables permettant aux véhicules de croiser plus facilement mais qui génèrent des conflits entre véhicules et piétons et ceux qui ne sont pas escamotables. Il demande au conseil de prendre cette remarque en considération.

La parole n'étant plus demandée M. le Président demande à l'assemblée :

- Acceptez-vous le crédit d'étude de Fr. 24'000.-- pour la pose de finition de la route Champs Morel et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit ?
- ♣ Résultat : oui : 42 non : 2 abstention : 4

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

6. <u>Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.-- pour équiper les salles de classe d'infrastructures numériques (achat de 7 tableaux interactifs) sous déduction des diverses subventions et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit</u>

M. le Président donne la parole à M. Mathieu Cerf pour l'entrée en matière.

M. Mathieu Cerf informe l'assemblée que certains tableaux noirs sont en mauvais état et méritent d'être changés. Le Service de l'enseignement recommande d'équiper les classes avec des tableaux interactifs. En effet, l'éducation numérique constitue un élément incontournable de la culture générale qui doit être acquise à l'école, par tous les élèves. Pour atteindre les objectifs du PER, plan d'étude romand, la commune doit être équipée de manière adéquate. De plus et pour ne prétériter aucun élève il serait bien d'équiper toutes les classes de 3ème Harmos à 8ème Harmos. Aussi, les enseignants suivront ensemble une formation pour maîtriser ces nouvelles technologies et partager leurs connaissances.

C'est pourquoi, le conseil propose ce soir un crédit de Fr. 80'000.-- sous réserve des subventions afin d'équiper les salles de classes de 7 tableaux numériques.

M. le Président remercie M. Mathieu Cerf pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre à nouveau la parole à M. Mathieu Cerf pour le traitement de l'objet.

M. Mathieu Cerf relève que le but est d'équiper chaque classe d'un système de projection collectif via des tableaux interactifs utilisables aisément par les enseignants et les élèves. Les tableaux interactifs seront reliés aux notebooks des enseignants et au serveur NAS. Le serveur NAS permettra la mise en réseau des ressources numériques pour 3 classes au bâtiment de la mairie et de 4 classes au bâtiment du Patet. Tous les supports de cours, les exercices, les vidéos les photos seront accessibles par tous les enseignants et les élèves en fonction des droits accordés. Les écrans tactiles seront directement connectés à Internet pour la recherche directe et l'utilisation d'applications éducatives en ligne.

M. Mathieu Cerf donne également quelques informations techniques quant au matériel.

Pour terminer il remercie Mme Gigon Carole directrice de l'école, la commission d'école, ses collègues du conseil communal, M. Daniel Bortolin auteur du power point et ses précieux conseils en matière d'informatique et M. Jacques Wuillaume, ancien conseiller communal porteur du dossier de leur précieuse aide.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. M. Didier Jolissaint relève que le montant de Fr. 80'000.-- est subventionné à hauteur d'au moins 20 % par le Canton. Il s'agit d'un investissement conséquent certes mais il relève que Courgenay sera l'une des premières communes à s'équiper de cette nouvelle technologie ce dont il se réjouit pour les élèves et les enseignants. Il compte sur le corps enseignant pour utiliser le matériel qui sera mis à disposition.

M. le Président remercie MM Cerf et Jolissaint et ouvre la discussion :

M. Cédric Chevillat demande si une aide de la part de la commune est prévue pour une formation des enseignants à cette nouvelle technologie. M. Mathieu Cerf relève que dans le crédit de Fr. 80'000.— sont comprises 4h de formation. Par la suite, Mme Carole Gigon mettra sur pied des séances pour les enseignants pour le suivi de la formation. Le Service de l'enseignement a également des cours à proposer.

M. Xavier Rérat trouve que ce genre d'équipement ne parait pas à remettre en cause mais demande quelle est la durée de vie du tableau en lui-même. M. Mathieu Cerf mentionne que le matériel est garanti 7 ans par le fournisseur. Le Service de l'enseignement recommande de changer le matériel tous les 5 ans. M. Mathieu Cerf relève que Courgenay étant une des premières communes à s'équiper il n'y aucune comparaison possible. M. Xavier Rérat pense que ceux installés par le canton au Lycée cantonal sont toujours en fonction. M. Cerf informe l'assemblée que le matériel qui sera installé à Courgenay n'est pas identique à celui installé au Lycée cantonal ; il s'agit des tableaux dernière génération. Ces tableaux viennent d'arriver sur le marché.

La parole n'est pas demandée, M. le Président demande à l'assemblée :

- ♣ Acceptez-vous le crédit de Fr. 80'000.-- pour équiper les salles de classe d'infrastructures numériques (achat de 7 tableaux interactifs) sous déduction des diverses subventions et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit ?
- Résultat : le crédit est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens et se dit fier d'être parmi les premiers à introduire une telle technologie dans les classes.

# 7. <u>Discuter et voter le droit de cité à Mme Abigael Malonda Kimbi</u>

M. le Président relève que conformément à l'art. 16 chiffre 2 du règlement d'organisation et d'administration de la commune il appartient à l'assemblée communale d'octroyer le droit de cité à un ressortissant étranger. M. le Président relève que Mme Malonda Kimbi n'est pas présente. Si tel avait été le cas il lui aurait demandé de sortir. M. Michele Metafuni demande si cette personne s'est excusée. M. le Président répond par la négative et relève que cela n'est pas indispensable. Sans autre, il donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint relève qu'en procédure ordinaire de naturalisation le demandeur peut choisir son lieu d'origine. Pour la demande présentée ce soir, Courgenay, lieu de domicile, a été choisi par la requérante. Ce soir il convient d'accorder à cette personne le droit de cité communal. En cas d'accord, le dossier sera encore soumis au Secrétariat d'Etat aux migrations, par sa section des naturalisations, en vue de l'obtention fédérale.

M. le Président remercie M. Jolissaint pour l'entrée en matière et demande à l'assemblée si quelqu'un s'y oppose ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre à nouveau la parole à M. Didier Jolissaint pour le traitement de l'objet.

M. Didier Jolissaint présente l'identité et la situation personnelle et professionnelle de la requérante :

Nom Malonda Kimbi

Prénom Abigael Née le 03.09.1991

Née à Kinshasa Selembao Congo où elle a vécu jusqu'en 2004.

Etat civil Célibataire Nationalité Congo

Profession Gestionnaire en intendance

Travaille depuis 2017, Ensemble Hospitalier de la Côte à Morges

Domicile Tilleuls 8 à Courgenay

Il donne ensuite son parcours de vie. De 2004 à 2008, elle vivait à Courtedoux et réside à Courgenay depuis 11 ans maintenant, sauf une période de 2-3 ans à Neuchâtel et Nods pour sa formation. Elle détient un CFC de gestionnaire en intendance. Sa famille (père et frères) vit dans le Jura et en France pour un frère (travaille à Vevey). Sa maman est décédée.

Au terme de l'audition du 5 mars 2019, le service cantonal de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

Mme Malonda Kimbi n'a jamais été condamnée ni même entendue par la police. Elle n'a jamais fait appel à l'aide sociale ou à quelconque aide communale. Ses impôts sont intégralement versés.

Elle estime s'être très bien intégrée en Suisse, son pays d'adoption, et se considère et se sent par conséquent, suissesse.

Le conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter le droit de cité communal de Courgenay à Mme Malonda Kimbi Abigael.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Jolissaint et ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée M. le Président demande à l'assemblée

- 👃 Acceptez-vous le droit de cité à Mme Abigael Malonda Kimbi ?
- Résultat : le droit de cité est accepté à l'unanimité.

#### 8. <u>Divers</u>

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint, maire pour quelques informations :

M. le Maire donne les informations suivantes :

Il y a environ deux semaines, un radar « sympa » a été installé à la rue du Bourg. Le but est de sensibiliser les utilisateurs à leur vitesse. Il ressort des différents échanges qu'avec un 30 KM/H, les nuisances des passages sur les pavés deviennent acceptables. Sans l'instaurer pour l'instant, le conseil le recommande pour les riverains. Il relève que le conseil prévoit l'acquisition d'un tel radar pour l'installer par tournus sur les tronçons les plus concernés du village.

Il félicite un peu à l'avance la fanfare L'Ancienne et la FSG qui, respectivement participeront à la Fête jurassienne de Musique à Tramelan et à la Fête fédérale de gymnastique à Aarau. Un tout ménage a été distribué avec toutes les infos voulues.

La fête du village s'étendra à la rue de la Gare comme l'année passée. L'expérience a été concluante. Il remercie le cartel et son président.

Au chapitre des nouveautés, il mentionne les bacs à herbes aromatiques qui ont été disposés à une multitude d'endroits dans le village. Il encourage la population à soigner les plants et à se servir dès que les plants se seront développés. Il remercie la commission d'embellissement, sa présidente ainsi que les conjoints qui ont apporté leur aide.

Au niveau des investissements, Il informe les citoyens et citoyennes que le conseil communal a donné son feu vert de principe pour la réalisation à charge de la commune, de la moitié du futur sous-voie CFF. Il attend avec impatience le retour à ce sujet des CFF. En cas de réalisation, l'investissement sera conséquent et la synthèse des investissements présentée lors de la dernière assemblée sera adaptée, le planning étant dicté par l'entreprise de transports.

Toujours au niveau des investissements, il relève que la grande prudence est de mise dans un proche avenir sachant que le « OUI » à PF17 de la population suisse le 19 mai dernier, à savoir une réduction de la manne fiscale provenant des entreprises, va peser sur les finances cantonales et communales.

Il informe l'assemblée que Courgenay sera labélisée prochainement « Commune en santé ». Mme Audrey Schlüchter relève que ce label est donné aux communes qui priorise le bien être des la population. 2 étoiles devraient être attribuées sur 3.

Le conseil communal a décidé de signer la Charte jurassienne concernant le respect de la convention nationale du secteur principale de la construction et la lutte contre le travail au noir dans les marchés publics.

Il remercie chacune et chacun de l'intérêt porté à la collectivité publique et souhaite d'ores et déjà de belles vacances estivales à toutes et tous.

M. le Président ouvre la discussion aux membres du conseil communal :

Mme Valérie Froté remercie les 2 classes d'ACM qui ont confectionné les étiquettes pour les bacs à herbes aromatiques.

M. le Président ouvre la discussion à l'assemblée :

M. Xavier Rérat souhaite saluer la décision du conseil communal dans le dossier du sous-voie CFF. Il demande également au conseil communal si la commission culturelle pourrait prévoir une conférence sur Adolphe-Gandon ceci au vu de l'exposition sur M. Ferdinand Hodler actuellement à Delémont. Il rappelle que ce dernier a été inspiré notamment quant à la manière dont il a réalisé ses peintures par M. Adolphe Gandon. Mme Audrey Schlüchter en prend note et regarde avec sa commission pour essayer d'organiser une conférence.

M. Mamady Kaba a été informé par sa fille que seuls deux couples de parents étaient présents à l'assemblée de la crèche. Il se dit peiné pour la directrice qui a organisé un buffet après l'assemblée et pour les représentants de la Croix Rouge qui étaient présents pour un exposé. Il sait bien que les autorités communales ne peuvent rien y faire. M. Didier Jolissaint apprend ce soir cet état de fait et relève qu'effectivement ce manque de participation est dommageable. Il remercie M. Kaba de son intervention.

M. Michel Barth demande s'il est envisageable d'installer un miroir à la rue « Moulin de la Terre » en face de la propriété de M Philippe Messerli. La visibilité n'est pas optimale pour le croisement dans un carrefour étroit. M. Raphaël Rebetez relève qu'il étudiera la proposition avec la commission de l'urbanisme et des travaux publics. .

M. Cédric Chevillat demande si dans le cadre des futurs travaux Swisscom il est envisageable de refaire le tapis de route de la rue Général-Comman avec un tapis silencieux. Le tapis est en mauvais état et très bruyant. M. Raphaël Rebetez relève que selon informations des représentants de Swisscom des chambres seront créées dans les trottoirs afin d'éviter de toucher les chaussées. Cependant et si une chaussée devait être creusée, le conseil communal étudiera toute synergie possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de leur participation et leur souhaite bon retour dans leur foyer. Il leur donne rendez-vous pour la prochaine assemblée qui aura lieu vraisemblablement en automne.

L'assemblée est levée à 21h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE Le Président La Secrétaire

J.-Ph. Kohler V. Metafuni